

PROGRAMME
réduction des déchets
2010-2015



Guide du compostage COLLECTIF



Composter : de nombreux intérêts !

- ✿ Réduire la quantité de déchets mis à la collecte
- ✿ Favoriser les échanges avec vos voisins
- ✿ Partager et utiliser le produit obtenu pour vos plantations

■ Moins de déchets pour vivre mieux

Réduire les déchets : les collectivités agissent ! Avec notamment le programme “Moins de déchets pour vivre Mieux”. L'incitation au compostage en est l'un des axes forts. Le Smédar et les communautés ou syndicats adhérents se fixent un objectif : réduire de 7% en cinq ans notre production de déchets. Comment faire ? Suivez le guide !

■ Compostage : jouons-le collectif !

Vos déchets sont des ressources ! Grâce au compostage, processus naturel de décomposition des matières organiques, obtenez un compost de qualité.

Mélangé à la terre au moment du repotage (*1/3 de compost et 2/3 de terre*), il s'utilise comme un engrais et apporte tous les éléments nutritifs pour vos plantations.

Vous reproduirez ainsi ce qui se passe naturellement dans une forêt, quand les déchets d'origines animale et végétale se décomposent pour former la couche superficielle du sol, appelée l'humus.

■ Quels déchets composter ?

Attention, à ne pas mettre de sacs en plastique avec les déchets !

OUI	NON
<p>Épluchures de fruits et de légumes Fruits et légumes pourris Fleurs fanées Pain rassis (en petite quantité) Thé en sachets ou en vrac Marc et filtres de café Coquilles d'œufs (écrasées) Plantes vertes</p>	<p>Matières synthétiques Viande, poisson, os, graisses Plastiques, métaux, verre Litières d'animaux Sacs aspirateurs Mégots de cigarettes Langes et couches jetables Papiers, journaux, magazines Coquilles de mollusques, coquillages</p>
	

En compostant, il est possible de réduire de 40 kg/an/habitant sa quantité de déchets !

■ Comment ?



1
Disposez vos déchets compostables dans le bio-seau qui vous a été remis.



2
Videz-le régulièrement dans le composteur (bac de remplissage).



3
Couvrez votre apport avec une poignée de broyat puisée dans le bac de stockage et mélangez la surface du bac avec la griffe à votre disposition.

- ✿ Retirez éventuellement les corps étrangers (*sacs en plastique, papiers gras...*)
- ✿ Le bac de maturation est destiné au mûrissement du compost. Rien ne doit être déposé dans celui-ci.

■ La règle des “3V”

Quelques gestes suffisent !

- ✿ **VARIER** (*en diversifiant les apports : voir “Quels déchets composter ?”*)
- ✿ **VÉRIFIER** (*un compost trop sec limite la décomposition et développe des moisissures. Trop humide, il dégage des odeurs désagréables*)
- ✿ **VENTILER** (*en aérant et en brassant régulièrement*)



■ Questions fréquentes

Pourquoi ajouter du broyat ?

Le broyat de bois permet de réguler l'humidité du compost pour qu'il mûrisse plus rapidement mais aussi pour qu'il soit de meilleure qualité.

En cas de problème, qui dois-je contacter ?

Les coordonnées de la personne référente responsable du bon fonctionnement de l'équipement sont indiquées dans le hall de votre immeuble. Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse jecomposte@smedar.fr ou appeler le 02 32 10 44 08.

Qui s'occupe de l'extraction du compost ?

Le référent de votre résidence est chargé de surveiller l'évolution de la maturation. Lorsqu'il sera prêt à être utilisé, le compost vous sera proposé pour vos plantations ou utilisé pour les plates-bandes de votre résidence.

moins de déchets

pour vivre mieux!

Un doute, une question ?
Envoyez votre demande à l'adresse électronique :
jecomposte@smedar.fr

SMÉDAR siège - 40 boulevard de Stalingrad - CS 90 213 - 76121 Grand-Quevilly Cedex
Tél. : 02 32 10 26 80 - Fax : 02 32 10 26 81
E-mail : contact@smedar.fr - Site : www.smedar.fr

Conception/Réalisation : Service Communication du SMÉDAR
Illustrations : Clotilde Szymanski

Imprimé sur papier recyclé



Visitez le site internet
du smédar !



Communauté de Communes
DU MOULIN D'ÉCALLES



Communauté de Communes de la Vallée de la Seine
Porte de Bray

Communauté
de Communes
Portes Nord/
Ouest de Rouen

